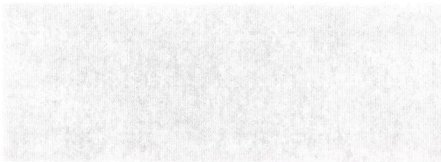


Le 4 novembre 2016

Stella Leney, Ad. E.
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5368

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 4 octobre 2016, reçue à nos bureaux le 6 octobre 2016, dans laquelle vous nous demandez :

« *Délai d'attente moyen pour les années 2014-2015 pour les entrepreneurs électriciens de la région de la Gaspésie requérant une demande de services pour :*

- *des branchements résidentiels;*
- *la plantation de poteaux;*
- *tous autres services nécessitant l'intervention d'employés d'Hydro-Québec pour effectuer les travaux. »*

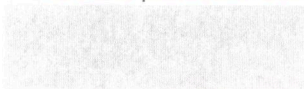
En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un document incluant le nombre de raccordements par régions et le pourcentage des raccordements effectués dans les délais prévus, de même que le plan d'amélioration d'Hydro-Québec à cet égard.

Ce document a été transmis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 21 octobre 2016 suite aux engagements pris par Hydro-Québec dans le cadre de la séance de la Commission portant sur l'étude du Plan stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney
p.j.